

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022

### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adopter l'ordre du jour;
- 2.- Adopter le procès-verbal du 14 juin 2022;
- 3.- Adopter les comptes à payer au 30 juin 2022.

### ADMINISTRATION

- 4.- Adoption – règlement 482-03-22 – Adopter le règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes.
- 5.- Marina BO-BI-NO – entente relative à l'utilisation et à la gestion de la rampe de mise à l'eau municipale – autorisation de signature – Autoriser Madame la maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir avec la Marina BO-BI-NO.

### VOIRIE

- 6.- Préparation des plans, devis et surveillance de la réalisation des travaux de confortement et de rehaussement de la digue de la 13<sup>e</sup> Avenue (Phase IV) – soumissions par appel d'offres public – Adopter la soumission de la firme WSP Canada Inc., au montant de 795 621,25 \$.
- 7.- Travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – 48<sup>e</sup> Avenue (Phase I) – (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable) – décompte progressif #5 – libération de la retenue provisoire partielle – Autoriser le paiement de 74 974,14\$ (taxes incluses) à la firme Bernard Sauvé Excavation inc.
- 8.- Travaux de réfection de la 28<sup>e</sup> et de la 29<sup>e</sup> Avenue (entre le boul. de la Chapelle et l'extrémité Nord) – honoraires professionnels – étude préliminaire et préparation des plans et devis – Autoriser le paiement de 7 933,28 \$ (taxes incluses) à la firme Groupe Civitas Inc.
- 9.- Travaux de réfection de la 63<sup>e</sup> Avenue (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx) – honoraires professionnels – étude préliminaire et préparation des plans et devis – Autoriser le paiement de 3 966,64 \$ (taxes incluses) à la firme Groupe Civitas Inc.

## URBANISME

- 10.- Adoption – second projet de règlement 308-72-22 – Adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin d'intégrer des dispositions relatives aux écrans d'intimité.
- 11.- Adoption – second projet de règlement 308-79-22 – Adopter le second projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de modifier la grille des normes et usages de la zone R-5 203.
- 12.- Avis de motion – règlement 308-80-22 – Pour adoption future d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 et le règlement de régie interne numéro 307-91 afin d'y ajouter l'usage d'une ressource d'hébergement d'urgence pour personnes vulnérables dans la grille des normes et usages pour la zone R-1 204.
- 13.- Adoption – projet de règlement 308-80-22 – Adopter le projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 et le règlement de régie interne numéro 307-91 afin d'y ajouter l'usage d'une ressource d'hébergement d'urgence pour personnes vulnérables dans la grille des normes et usages pour la zone R-1 204.
- 14.- Avis de motion – règlement 308-81-22 – Pour adoption future d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin d'instaurer des dispositions réglementaires dans le but de permettre les ressources de type familial et de type intermédiaire.
- 15.- Adoption – projet de règlement 308-81-22 – Adopter le projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin d'instaurer des dispositions réglementaires dans le but de permettre les ressources de type familial et de type intermédiaire.
- 16.- Adoption – règlement 378-10-22 – Adopter le règlement amendant le règlement 378-97 concernant les nuisances.
- 17.- Adoption – procès-verbal – Adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 juin 2022.
- 18.- Dérogation mineure #2022-003 – Approuver la demande de dérogation mineure soumise comme suit :

### **Demande numéro 2022-003**

**Immeuble visé :** Lot : 2 127 843  
Adresse : 156, 23<sup>e</sup> Avenue

### **Nature et effet de la dérogation mineure :**

La demande de dérogation mineure a pour effet de permettre que le total des marges latérales, à la suite de l'agrandissement projeté, soit de 3,45 mètres plutôt que de 5 mètres comme prescrit à la grille des normes et usages de la zone R-1 228, du règlement de zonage numéro 308-91, et ce, afin de rendre le tout conforme.

- 19.- Dérogation mineure #2022-004 – Approuver la demande de dérogation mineure soumise comme suit :

**Demande numéro 2022-004**

**Immeuble visé :** Lot : 3 110 199  
Adresse : 402, 53<sup>e</sup> Avenue

**Nature et effet de la dérogation mineure :**

La demande de dérogation mineure a pour effet de permettre que le total des marges latérales du bâtiment principal soit de 3,82 mètres plutôt que de 4 mètres, et ce, contrairement à la grille des normes et usages de la zone R-1 124-3, du règlement de zonage numéro 308-91, et ce, afin de rendre le tout conforme.

- 20.- Dérogation mineure #2022-005 – Approuver la demande de dérogation mineure soumise comme suit :

**Demande numéro 2022-005**

**Immeuble visé :** Lot : 2 127 471  
Adresse : 432, 29<sup>e</sup> Avenue

**Nature et effet de la dérogation mineure :**

La demande de dérogation mineure a pour effet de permettre qu'une partie d'une piscine hors-terre empiète de 3,96 mètres en cour avant sur un lot d'angle, et ce, contrairement à l'article 6.6.2.4 du règlement de zonage numéro 308-91, qui mentionne qu'une piscine peut être installée dans la cour avant qui n'est pas parallèle à la façade principale du bâtiment principal, entre la ligne arrière jusqu'au point le plus avancé de la façade avant, et ce, afin de rendre le tout conforme.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

- 21.- Enlèvement des matières résiduelles – soumissions par appel d'offres public – Autoriser le directeur des travaux publics à demander des soumissions par appel d'offres public.

## **SÉCURITÉ**

- 22.- Entente intermunicipale relative à la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie – autorisation de signature – Autoriser Madame la maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Thérèse.

- 23.- Désignation spécifique des agents de la firme Groupe Sûreté Inc. dans le cadre du contrat de services de patrouille – Autoriser tous les employés de la firme Groupe Sûreté Inc., à délivrer des constats d’infraction sur tout le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet, et ce, relativement aux règlements suivants :
- Règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement;
  - Règlement numéro 378-97 concernant les nuisances;
  - Règlement 383-97 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l’ordre sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet.
- 24.- Pompiers à temps partiel – engagement – Autoriser l’engagement de Messieurs Jonathan Lamarre, Jacob Synott, Stéphan Richard et Dominique Béland, au poste de pompier à temps partiel, effectif le 5 juillet 2022.
- 25.- Varia
- 26.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 27.- Communication de Madame la maire
- 28.- Communication des conseillers
- 29.- Période de questions des citoyens
- 30.- Levée de la séance